

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SUITE DES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME,

Par le R. P. Lucordaire.

DIMANCHE, 5 JANVIER 1845.

L'humilité, la chasteté, la charité, sont les trois vertus cardinales introduites dans le monde par la doctrine catholique. Je les appelle cardinales, non seulement à cause de leur importance propre, mais parce qu'elles entraînent à leur suite d'autres vertus, telles, par exemple, que l'obéissance, la pénitence, la pauvreté, vertus nouvelles aussi qui, toutes ensemble, transforment le cœur du chrétien et qui atteignent jusqu'aux vertus purement morales, leur donnent dans son âme une plus heureuse et plus forte expression. Mais ces trois vertus, mères et maîtresses, ne sont pas pourtant à la première place; elles découlent elles-mêmes d'une autre qui est leur principe, et dont il est nécessaire que je vous entretienne maintenant, sous peine de vous cacher la cause active de tous les effets produits dans l'âme par la doctrine catholique. Cette cause active, cette vertu primordiale, c'est la religion.

La religion est le commerce positif et efficace de l'homme avec Dieu. A la différence de l'humilité, de la chasteté et de la charité, qui ne sont que des vertus, la religion est tout ensemble une passion et une vertu, la plus grande passion et la plus grande vertu de l'humanité, passion que la doctrine catholique seule satisfait, vertu que la doctrine catholique seule produit. Cet énoncé, Messieurs, en vous révélant le profond et spacieux sujet qui nous reste à traiter cette année, pourra vous étonner, car il semble contradictoire dans les termes. — Qui dit passion dit faiblesse, qui dit vertu dit force: soutenir que la religion est la première passion de l'humanité, et qu'elle en est la première vertu, n'est-ce pas soutenir deux choses qui s'excluent par une manifeste contradiction? Et pourtant cela est. Non seulement cela est, mais c'est le nœud de toute l'histoire de la religion dans le monde. Quiconque ne la considère que comme une passion, ou ne la considère que comme une vertu, ne démêlera pas le fil des destins de l'humanité.

J'établirai donc avant tout cette duplicité de nature de la religion; savoir, qu'elle est une passion et une vertu. Plus tard, je montrerai qu'elle est une vertu réservée à la doctrine catholique, et je tirerai les conclusions dont je vais poser les premières prémisses.

L'homme naît entre trois foyers de vie: la nature, l'humanité, Dieu. Sa naissance n'est que l'acte par lequel il est plongé dans cette triple atmosphère respirable, l'atmosphère de la nature, l'atmosphère de l'humanité, l'atmosphère de Dieu. Sa naissance l'y plonge, son développement l'y baptise, et cela, dans tous les lieux et dans tous les temps, soit qu'il tombe sous le règne de la plus pure révélation ou sous la nuit de la superstition la plus corrompue. Dès qu'il naît et se développe, il est en rapport nécessaire avec ce triple foyer par son intelligence, par son cœur et par ses sens. Il est en rapport avec la nature par son intelligence, en y puisant la connaissance des faits et des lois qui constituent les sciences physiques; par son cœur, en subissant les attractions qu'elle contient; par ses sens, en aspirant et en s'identifiant toutes ses émanations. Il est sous tous ces mêmes aspects, mais d'une manière plus élevée, en rapport avec l'humanité; car l'humanité lui donne la science morale et sociale, lui inspire un amour de dévouement pour des êtres semblables à lui, et, par un travail aussi permanent qu'universel, nourrit, fortifie et embellit son corps.

Il en est de même de Dieu: il saisit l'homme par une certitude et une action auxquelles il ne saurait pas plus échapper qu'à l'humanité et à la nature. La certitude de Dieu, de l'humanité et de la nature, sont pour l'homme trois faits contemporains et égaux. Il n'a pas plus besoin de se démontrer l'existence de Dieu, qu'il n'a besoin de se démontrer l'existence de la nature et de l'humanité, et tout raisonnablement qui met Dieu en doute, a la même valeur sceptique contre la nature et l'humanité. Seulement, on connaît plus ou moins bien Dieu, comme on connaît plus ou moins bien la nature et l'humanité. Ce n'est pas sous le rapport de la certitude que les temps diffèrent, mais sous le rapport de la connaissance, et quand Dieu se révèle mieux qu'auparavant, ce n'est pas une certitude plus haute de lui qu'il apporte, mais une manifestation plus étendue de sa nature, de ses œuvres et de sa personnalité. Si nous n'avions pas la certitude primitive de Dieu, de la nature et de l'humanité, inséparablement liés entre eux, nous ne nous y élèverions jamais, parce que toute réalité manquerait à la fois sous nos pieds. Le raisonnement peut bien défendre et confirmer cette certitude triple et une, il ne la crée pas. Dans tous les cas, quelle que soit la mauvaise volonté de l'homme, il est en rapport nécessaire avec l'idée de Dieu; qu'il fasse ce

qu'il voudra, l'idée de Dieu lui apparaît malgré lui. Elle est au monde; le spectre en est dressé devant lui, il a des yeux, des mains, une bouche; on peut bien lui dire: non; on peut bien lui dire: va-t-en; mais en lui disant non, on répond à sa parole; en lui disant: va-t-en, on répond à sa présence. La négation affirme et la répulsion atteste. On ne prend la peine de nier qu'une chose qui vit; on ne repousse que ce qui ouvre notre porte à pleins battants ou à demi-battants, et qui trouble notre repos par un visage importun. On ne chasse que ce qui est entré. Et si on nie Dieu, c'est qu'il vit dans le monde; si on le repousse, c'est qu'il est présent; si on le chasse, c'est qu'il est entré. Et cette vie, cette présence, cette entrée de Dieu dans l'humanité prouvent qu'il est; car s'il n'était pas, d'où viendrait cette possession de l'humanité par son idée? Je dis possession: car il n'en est pas de cette idée comme de tant d'autres qui apparaissent pour s'évanouir, qu'un homme introduit dans le monde et qu'un autre en bannit, idées éphémères qui ont leur berceau dans un livre et leur tombeau dans une bibliothèque. L'idée de Dieu n'a ni commencement ni fin; quand on la chasse par l'orient, elle revient par l'occident, ou plutôt elle ne cesse pas d'habiter à la fois tous les points du temps et de l'espace, aussi puissante par la négation que par l'affirmation, vivant de ses ennemis comme de ses adorateurs, plus active même, plus servie, plus triomphante quand elle est combattue, qu'aux jours où paisible maîtresse des esprits, sœur et concitoyenne de tous, elle jouit d'un empire qui n'est pas contesté.

Le rapport idéal n'est pas le seul que l'homme ait nécessairement avec Dieu; nous touchons à lui par le cœur comme par l'intelligence; nous l'aimons, nous le haïssons. Car Dieu a encore ce privilège, c'est qu'on n'est guère à demi à son égard, il suscite la haine quand il ne suscite pas l'amour. Vous vous étonnez quelquefois, chrétiens, d'être haïs; vous n'avez donc jamais songé à ce que vaut pour Dieu le témoignage de la haine. Car quelle peut être la raison de haïr Dieu? Qu'y a-t-il de haïssable dans l'idée de quelques hommes qui se réunissent pour le prier? Qu'y a-t-il de haïssable dans un temple qu'on a bâti sur cette idée? Qu'y a-t-il de haïssable dans tout ce qui nomme, prouve et honore Dieu? — Rien assurément, si ce n'est la crainte, et par conséquent la certitude qu'on a de lui, si ce n'est l'importunité de cette puissance qui ne nous laisse pas d'asile contre elle, et nous poursuit jusque dans la conscience par un reproche dont nous sommes le complice.

J'ajoute que nous sommes en rapport avec Dieu même par nos sens. Quand nous souffrons, à qui demandons-nous secours? Qui rafraîchit la poitrine du pauvre? Qui essuie ses sueurs? Qui soutient et console l'humanité dans ses infinies misères? C'est l'idée de Dieu. Le pauvre, au coin de la rue, dans les pays où il n'est pas chassé de la rue, demande, au nom de Dieu, le pain qui lui manque. Il sait que le Dieu qui nourrit son intelligence et son cœur, est aussi le Dieu qui fait mûrir les moissons et qui donne leur pâture aux oiseaux du ciel. Son nom prononcé a une efficacité pour obtenir, et une efficacité plus mystérieuse encore pour désarmer intérieurement le besoin d'une partie de son aiguillon. Dieu est visiblement, sous tous les points de vue, la grande puissance et la grande richesse de l'humanité, et c'est pourquoi la passion de l'humanité est de se mettre avec lui dans un rapport positif et efficace, rapport qui constitue la religion.

Mais vous me demanderez, Messieurs, ce que j'entends par un rapport positif et efficace avec Dieu, et il est nécessaire, en effet, qu'avant d'aller plus loin, je définisse ces expressions.

Un rapport avec un foyer de vie est positif lorsque nous en tirons réellement la vie. Ainsi nos rapports avec la nature et l'humanité sont positifs, parce que nous en tirons réellement la vie de l'intelligence, du cœur et du corps. Un rapport avec un foyer de vie est efficace lorsque notre vie personnelle, entretenue, à cette source, s'élève au niveau du foyer où nous la puisons. Ainsi, pour que nos rapports avec la nature soient efficaces, il faut que notre vie se naturalise, c'est-à-dire s'élève à la hauteur des forces et des lois qui constituent la nature; et, de même, pour que nos rapports avec l'homme soient efficaces, il faut que notre vie s'humanise, qu'elle échappe à l'égoïsme de sa solitude, et ne fasse plus avec la vie de nos semblables qu'une seule unité. En appliquant cette définition au commerce de l'homme avec Dieu, ce commerce sera positif si l'homme tire réellement de Dieu la vie de son intelligence, de son cœur et de ses sens; il sera efficace si la vie propre de l'homme s'élève par ce commerce jusqu'à se diviniser. Et par conséquent la religion n'est autre chose qu'une communion de vie avec Dieu.

La chose ainsi définie, j'affirme que l'humanité a la passion de la religion, la passion d'un commerce positif et efficace avec Dieu. Je sais que plusieurs me le nieront; plusieurs croiront faire une phrase spirituelle en disant qu'ils n'usent pas de Dieu. C'est un langage connu. Mais je remarque d'abord que c'est un langage moderne. L'antiquité ne nous présente rien de semblable; cette phrase est d'une époque où Dieu est devenu plus manifeste et plus puissant que jamais, et l'antiquité qui avait la certitude de Dieu sans en avoir une connaissance claire et exacte, l'antiquité n'a pas dit ce mot là. Elle n'avait pas assez vu Dieu pour le mépriser; elle n'en jouissait pas assez pour qu'il lui fût devenu importun. Elle le cherchait comme une chose encore éloignée, et quand on cherche ce qui manque on ne le maudit pas, on ne le flétrit pas. Mais le jour vint où Dieu se donna; où il s'épancha comme l'eau, où il dit à l'humanité: viens et touche moi, mets ta main dans mon côté et ton doigt dans mes plaies; me voici petit, pour que tu me manies, caché, pour que tu me voies. Quand Dieu eut dit cela, quand il se fut proportionné à l'humanité, et qu'il eût coulé à pleins bords dans tout son être, alors quelques hommes épars se sont estimés plus grands que lui. Mais qu'est-ce que la parole d'un homme, et d'un homme blâsé sur Dieu? C'est un caprice, plus souvent encore un sommeil de l'âme voisin de l'idiotisme.

Un homme naît dans un métier; attaché à cette glèbe dès l'enfance, il a le malheur de ne pas recevoir la révélation d'une plus haute vie; il arrive à grandeur d'homme toujours absorbé dans une monotone et vile ambition, sans s'apercevoir que quelque chose lui manque, et sans que la société lui jette de Dieu, à travers sa porte, un bruit assez violent pour l'ébranler. C'est un malheur, il faut le plaindre; mais n'en rien conclure qui retombe sur l'humanité.

L'humanité a la passion de s'unir à Dieu par un rapport positif et efficace; car une passion n'est autre chose qu'un besoin vivement senti, qu'un attrait invincible qui nous pousse vers un objet, pour faire de notre vie la sienne et de sa vie la nôtre. Or, tel est le penchant de l'humanité vers Dieu, penchant si visible qu'il remplit toute l'histoire, et que la religion partout et toujours désigne la principale et plus auguste activité des nations. Que ne font-elles pas pour Dieu? Elles lui bâtissent des temples pour qu'il vienne y habiter, elles lui font des sacerdoxes pour le représenter, elles s'assemblent pour l'honorer par des sacrifices, elles lui adressent des prières publiques et solennelles, elles se placent sous sa protection par des décrets, elles le mettent en part de tous les événemens heureux et malheureux. Quelle étrange et perpétuelle fraternité entre l'homme et Dieu, non pas l'homme privé seulement, mais l'homme arrivé au nom et à la puissance de nation! Ecoutez bien! Messieurs, les pas de l'humanité dans le monde: migration de peuples, fondation d'empires, dynasties naissantes, guerre et paix, révolutions sociales, chutes et avènements, quoi qu'il arrive, Dieu y est ostensiblement. Il part, il s'arrête, il monte et redescend avec l'humanité, inséparable compagnon de ses destinées, soldat et convive, vainqueur et vaincu, toujours recherché, toujours espéré, toujours présent. Que pouvions-nous de plus pour lui? Quelles adorations et quel sang lui avons-nous refusés? Aujourd'hui même encore, après un siècle d'efforts pour chasser cet hôte de soixante siècles, que faisons-nous? Nous redressons ses autels abattus; nos plus grands hommes lui demandent leurs victoires, et nos plus grands écrivains lui consacrent leur génie. Il y a trente ans, quand les princes du monde se partageaient l'Europe, ils ne tenaient aucun compte de Dieu dans leurs traités de paix, ils le croyaient banni pour toujours des hautes transactions de la souveraineté: et voici que d'un bout de l'Europe à l'autre, le bruit des questions religieuses les avertis que l'humanité n'est pas changée, et que Dieu est toujours sa première, sa plus haute et sa plus vaste passion.

Si vous voulez sortir de cette considération générale et regarder l'homme de plus près encore dans ses rapports avec Dieu, je le veux bien. Quelles sont, vous demanderai-je, les trois races qui représentent le mieux l'humanité; l'une au point de vue de l'intelligence, l'autre au point de vue du cœur, la troisième au point de vue des sens? Quelles sont-elles? Evidemment, pour l'intelligence, c'est le philosophe, pour le cœur, c'est la femme, et pour les sens, c'est le peuple.

Du Register. — Halifax, N. S. 12 novembre 1844:

Conversion. — O. A. Brownson Esq. a reçu le sacrement de baptême et de confirmation des mains du très révérend Dr. FitzPatrick, dans la cathédrale de Ste.-Croix, dimanche dernier.

(Extrait traduit de *Brownson's Quarterly Review*, octobre 1844.)

L'ÉGLISE ANGLICANE EST SCHISMATIQUE.

Nous avons introduit à nos lecteurs le *Churchman*, parce que nous avons un grand respect pour la science et l'habileté de son estimable éditeur, et aussi parce qu'il paraît comme l'organe de cette section de l'Église anglicane en ce pays, qu'on suppose avoir quelque tendance pour l'Église catholique, et qu'en cette qualité il entreprend de répondre à quelques objections faites à l'anglicanisme, émises dans notre journal de juillet, dans la revue des lettres de l'évêque Hopkins, sur les *nouveautés qui troublent notre paix*. Nous avons avancé dans nos remarques que nous ne pouvons point comprendre comment l'Église anglicane, d'après les principes des théologiens d'Oxford, pouvait justifier sa séparation d'avec l'Église de Rome, dans le seizième siècle. D'après ces principes comme nous les avons établis, et dans le sens que nous croyons que le *Churchman* les a aussi compris, l'Église de Jésus-Christ est une corporation simple, existant et agissant seulement dans

sa capacité de corps, et incapable par conséquent de manifester sa volonté si ce n'est pas les moyens des organes de son corps. Ainsi la séparation en membre ou d'une Église particulière de la communion d'une autre, non autorisée par l'Église dans sa capacité de corps parlant par ses organes, est non autorisée par l'Église. La séparation d'un membre de la communion d'une autre sans l'autorisation de l'Église est schisme. Or, la séparation de l'Église d'Angleterre de la communion de l'Église de Rome, n'a pas été autorisée de l'Église de Rome; ainsi donc cette séparation est un schisme.

Tel était en substance notre argument. Le *Churchman* admet que l'Église est une corporation, et qu'ainsi elle ne peut exister et agir que par les organes de son corps, mais à cette assertion qu'elle ne peut manifester sa volonté que par le moyen des organes de son corps, et que par conséquent la séparation d'un membre, de la communion d'un autre, sans l'autorisation de l'Église parlant par le moyen des organes de son corps, n'est autorisée en rien par l'Église; il oppose ou paraît opposer, 1o. l'invisibilité de l'Église, 2o. que l'analogie d'une société incorporée à celle d'un corps naturel est inadmissible, et par conséquent, qu'on ne peut établir aucun argument solide d'après les prétentions d'une telle analogie.

Si M. Brownson avait défini une corporation, un corps invisible, il aurait eu en même temps la vérité et l'autorité de son côté, mais nous croyons qu'il n'aura ni l'un ni l'autre, tant qu'il prétendra qu'un centre visible et qu'une tête visible sont essentielles à l'existence d'un tel corps; une corporation peut avoir une place particulière pour la transaction de ses affaires, et un officier pour présider à ses opérations. Cette place et cet officier peuvent dans un sens impropre et métaphorique s'appeler le centre et la tête, mais ils sont tellement éloignés de remplir les fonctions correspondantes au cœur et à la tête d'un corps naturel qu'ils ne sont au contraire que de simples accidens de la corporation et aucunement nécessaires à son unité, individualité ou faculté incorporée.

Le *Churchman* nous pardonnera, si nous lui disons que nous ne voyons pas la solidité de sa réplique, en admettant même sa vérité abstraite; ce que nous sommes cependant bien éloigné d'admettre. Il est vrai que nous avons appliqué les termes de centre visible et tête visible à la corporation ecclésiastique, mais nous prétendons dire seulement qu'une corporation en tant que corporation doit avoir une unité visible, une unité de pensées et de volonté, et un organe officiel par le moyen duquel sa pensée et sa volonté doivent s'exprimer et s'exécuter. Le *Churchman* a apparemment mal compris notre allusion à l'Église de Rome. Il nous répond comme si nous eussions affirmé que le Pape et l'Église de Rome étaient la source de l'autorité de la corporation. Mais nous n'avons point dit cela. Nous n'avons point prétendu qu'il était essentiel à l'existence d'une corporation qu'elle eût un chef gouvernant en vertu de sa seule autorité inhérente, mais que le corps ne pouvait exister et agir comme corporation sans un chef officiel par le moyen duquel il pouvait faire connaître et exécuter sa volonté. Qu'importe ce que nous ayons dit, l'autorité doit résider dans le corps entier. La question devant nous n'était point: Où réside l'autorité de l'Église? mais, qu'elle est sa manière légale de l'exprimer. Nous avons prétendu qu'une corporation est seulement corporation à la condition de posséder une unité-incorporée, et certains organes au moyen desquels elles puisse agir, et qu'elle n'agit jamais et ne peut jamais agir en tant que corporation que par le moyen de ces organes. Le *Churchman* est-il préparé à contester cela? Une corporation qui n'a point d'unité ni individualité, évidemment n'est point une corporation; et une corporation qui n'a pas d'organes au moyen desquels elle puisse agir est tout au plus une corporation spéculativement possible, et non point une corporation actuellement en action, parce qu'elle n'a point de facultés incorporées, c'est-à-dire qu'elle est inhabile à remplir aucun acte d'incorporation. Un état sans organes, c'est-à-dire sans autorité constituée, n'est pas un véritable état, ça ne pourrait être tout au plus qu'un état en embryon, il ne pourrait agir comme état et il ne pourrait s'acquiescer d'aucun emploi propre à un état.

Il est également évident que ce qui n'est point fait par les individus composant la corporation, par le moyen de ses organes incorporés, ou de ses autorités constituées, n'est point fait par la corporation. Les résolutions du peuple de Massachusetts, à moins qu'il n'ait été assemblé par un ordre (warrant) légal ne peuvent être les résolutions de l'état de Massachusetts. Les membres des deux chambres de la législature, se réunissant ensemble comme autant de particuliers, sans aucune forme de loi ne sont pas la législature et quelque unanimes qu'ils soient dans leurs actes, ces actes ne sont pas des lois, à moins qu'ils ne soient en conformité avec la constitution, revêtus des formes de la loi et signés par les officiers compétens. Il en est ainsi de toute compagnie incorporée; ses actes sont des actes incorporés, autorisés par la corporation, et n'ayant de force par elle, qu'en autant que l'assemblée s'est légalement réunie comme corporation, et qu'elle agit par le moyen de ses propres officiers.

Le principe sur lequel nous discutons peut également s'appliquer à l'Église, si l'Église est une corporation. Elle doit être un corps organique, organisé en un individu artificiel, et avoir des organes appropriés par le moyen desquels elle peut exprimer et exécuter sa volonté, et alors ce qui est fait par le moyen de ses organes est fait légalement, c'est-à-dire, fait par l'Église, et c'est là seulement ce que nous avons prétendu. Nous n'avons point dit que le Pape était le Souverain de l'Église, mais seulement qu'il en était son chef visible et officiel, par le moyen duquel la volonté de l'Église devait être exprimée et exécutée pour pouvoir l'être d'une manière légale. Bien, en

effet nous croyons plus que cela, car nous soutenons que le Pape n'est pas seulement le vicairé de l'Eglise mais qu'il est aussi le vicairé de J.-C.; mais c'était seulement ce que nous avions prétendu dans notre argument, et tout ce que nous avons jugé nécessaire de prétendre pour convaincre l'Eglise anglicane de schisme.

Admettant donc, pour un moment, qu'il n'y a pas une vraie analogie entre une incorporation et un corps naturel, notre argument n'en est pas moins solide; car nous n'avons point fondé notre argument d'après une telle analogie, en aucune manière que le *Churchman* a pu nous le reprocher. Il refuse cette analogie seulement quand on se sert du chef de la corporation dans le sens que la tête gouverne le corps naturel, mais nous n'avons point dit que la tête gouvernait la corporation, mais seulement qu'il était l'organe par lequel la corporation devait gouverner. Un chef en ce dernier sens est aussi nécessaire à une corporation qu'une tête à un corps naturel.

L'objection que la corporation est un corps invisible, n'est pas mieux fondée. Dans cette objection le *Churchman* affirme l'invisibilité de l'Eglise; c'est-à-dire que l'Eglise est un corps invisible, et de l'invisibilité de l'Eglise, il en a conclu, en apparence quoique son raisonnement soit extrêmement vague et incertain, que ses organes sont invisibles, et en conséquence qu'un acte de l'Eglise, ou d'une portion de l'Eglise, n'a pas besoin pour être légitime, d'être exécutée par le moyen d'organes visibles. Conséquemment il prétend que quoique la séparation de l'Eglise d'Angleterre, ne soit pas autorisée par la corporation parlant par un organe visible, il ne s'en suit pas pour cela qu'elle ne soit autorisée par l'Eglise, parce qu'elle aura pu l'être par l'Eglise parlant par un organe invisible. Ainsi il ne s'en suit donc pas nécessairement que la séparation était schismatique. Si ce n'est pas là son argument, nous ne comprenons pas la force de son objection, ni pourquoi il a copié la définition d'une corporation de Blackstone: savoir, "une corporation étant un corps invisible ne peut manifester ses intentions par aucun acte personnel, ni discours oral."

Mais à cela, nous objectons: 1o. Que strictement parlant, une corporation n'est pas un corps invisible, et, 2o., que quoiqu'une corporation ne soit pas capable de manifester ses intentions par un acte personnel, ou un discours oral, cependant elle doit être capable de les manifester, et par conséquent qu'elle possède des organes pour les manifester ou autrement elle ne serait qu'une corporation purement possible et non point une corporation actuelle, ou autrement dans la pratique elle serait comme si elle n'était point.

Une seule autorité légale suffira pour soutenir notre objection: "Une corporation," dit M. Kyd copié et approuvé par Angell et Ames, "est un corps visible comme une armée, car quoique la commission ou l'autorité puisse bien n'être pas vue par un chacun, cependant le corps uni par cette autorité est vu par tous, excepté les aveugles. Par conséquent, quand on dit qu'une corporation est invisible, cette expression doit s'entendre du droit de plusieurs personnes pour agir collectivement comme corporation, et alors elle est visible aux yeux de la loi autant qu'aucun autre droit dont les personnes naturelles sont capables." Angell et Ames sur les corporations, p. 4.

Mais admettons même que la corporation, en tant que corporation, est invisible; cependant les individus qui la composent, et les organes par lesquels elle agit sont visibles, et c'est là toute la visibilité que nous prétendions. L'autorité de l'Eglise est invisible, tout le monde l'admet, car cette autorité est celle de J.-C. qui est son chef invisible. Mais la question que nous avons élevée ne consiste point en cela, mais sur la visibilité des organes par lesquels cette autorité est exprimée. Le *Churchman* est-il prêt à nier que l'Eglise est le dépôt visible des doctrines et le médium visible de l'autorité de J.-C. sur la terre. Le *Churchman* ne soutient-il pas comme nous, que J.-C. a commissionné son Eglise d'enseigner toutes les nations, et qu'il nous a commandé à nous tous d'écouter l'Eglise. Mais si l'Eglise qui est *Ecclesia docens* (1) n'est pas visible, comment pouvons-nous savoir quand nous entendons sa voix, et que nous recevons ses enseignements ou bien le contraire?

Nous avons déjà établi la validité de la seconde objection, en établissant la nécessité des organes par lesquels J.-C. peut nous manifester ses intentions. L'Eglise est pour instruire, mais comment peut-elle instruire si elle n'a pas d'organes pour instruire? Nous, *Ecclesia discens* (2) nous devons l'écouter, mais comment pourrions-nous l'entendre, si elle n'a pas de voix, et comment pourra-t-elle former sa voix, si elle n'a pas un organe vocal, et si cet organe n'est pas visible, connaissable, comment pourrions-nous distinguer la voix de l'Eglise d'avec une autre voix, ou connaître que c'est la voix de l'Eglise? Le *Churchman* demande obéissance à la voix de l'Eglise. En ce cas il doit abandonner cette fiction d'une Eglise invisible, et accorder que l'Eglise est un corps visible et organique, existant en tems et lieu avec des organes visibles pour la manifestation perceptible de ses intentions.

De plus, les meilleures autorités soutiennent que l'analogie d'une corporation à celle d'un corps naturel, est beaucoup plus entière que le *Churchman* ne paraît le soupçonner. Le grand juge *Marshall* définit ainsi une corporation:

"Un corps artificiel possédant certaines propriétés parmi lesquelles la plus importante est l'immortalité, et si cette expression peut être reçue l'individualité, propriétés par lesquelles la succession perpétuelle de plusieurs personnes sont considérées comme les mêmes, et agissent comme un simple individu." Angell and Ames on corporations, p. 2.

(1) L'Eglise enseignante.

(2) L'Eglise qui s'instruit.

Jacob dans son dictionnaire des lois, aussi bien que *Tomlins* dans le sien, définissent ainsi une corporation: (*corporatio*.)

"Un corps politique ou incorporé, ainsi appelé, parce que les personnes le composant sont créées en un corps, avec capacité de prendre et de donner, etc., ou c'est une assemblée et réunion de plusieurs personnes en société et confrérie dont un est la tête et le chef, et le reste le corps, et cette tête et ce corps joints ensemble font la corporation: aussi elle est formée de plusieurs membres, comme le corps naturel, et établie par fiction de la loi pour durer toujours."

Un autre ajoute:

"Une corporation agrégée (comme distinguée d'une corporation seule) est un corps artificiel, composée de divers corps constituans *ad instar corporis humani*. Les ligamens de ce corps politique ou corps artificiel sont ses franchises et ses libertés qui lient et unissent tous ses membres ensemble, et c'est en cela que consiste tout le texture et l'essence de la corporation."

L'analogie d'une corporation à un corps naturel est reconnue par toutes ces autorités; elles s'accordent toutes à prouver qu'une corporation *quoad entant* que corporation doit être une individualité, et posséder une volonté centrale, ou une unité de vouloir, avec une tête et des organes pour s'exprimer. L'Eglise donc, puisqu'on concède qu'elle est une corporation, doit posséder tout cela, et toute sa contexture et essence comme corporation, doit consister en ce que ces choses doivent être liées et unies ensemble en un corps artificiel avec une volonté centrale et des organes convenables pour exprimer et exécuter cette volonté. Tout cela est inclus dans l'idée même d'un corps incorporé ou d'une corporation en distinction d'une simple aggrégation.

Ceci étant admis, nous retournons à notre ancien argument: La séparation d'un membre de l'Eglise de la communion d'une autre, n'étant point autorisée de l'Eglise en sa capacité de corps, n'est point autorisée par l'Eglise du tout, elle est par conséquent irrégulière et schismatique. Nous avons prouvé l'antécédent de l'admission de l'Eglise comme corporation, et d'après la véritable conception d'une corporation en elle-même. La conclusion est évidente d'après le fait, que l'Eglise est un corps, et tous les membres sont membres les uns des autres: "*Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent: ita unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.*" Car comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la même fonction, de même quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes néanmoins qu'un seul corps en J.-C., étant tous réciproquement membres les uns des autres, Rom. XII. 4, 5, et ensuite: "*Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt, ita et Christus..... Vos autem estis corpus Christi et membra de membro.* Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même de J.-C. Or vous êtes le corps de J.-C. et membres les uns des autres, 1 Cor. XII. 12. 27. C'est par la communication d'un membre avec un autre membre, chaque avec chacun, et chacun avec le tout, que l'unité ou *solidarité* du tout est effectuée et maintenue. Celui qui est en communion avec un membre est en communion avec tout le corps; et par conséquent celui qui se retire ou se sépare de la communion d'un membre, se retire et se sépare de la communion de tout le corps. Par conséquent le membre qui se sépare de la communion d'un membre, sans l'autorité du corps, est coupable de schisme, car le schisme est une séparation non autorisée d'avec le corps.

La séparation d'un membre de l'Eglise d'avec la communion d'une autre sans l'autorité de l'Eglise est schisme; mais l'Eglise d'Angleterre s'est séparée de la communion de l'Eglise de Rome, sans l'autorité de l'Eglise; donc l'Eglise d'Angleterre était coupable de schisme. L'Eglise d'Angleterre, de l'aveu du *Churchman* n'était pas l'Eglise, dans l'unité et l'intégrité de la corporation, mais en était seulement qu'un membre. Admettez, ce que nous n'admettons simplement qu'en faveur de notre argument, que l'Eglise de Rome ne fût aussi qu'un membre particulier, et par conséquent seulement un membre de la corporation, cependant, se séparer de la communion de Rome d'après les principes que nous avons établis, c'était encore se séparer de l'Eglise de J.-C. à moins que l'Eglise de Rome ne se fût séparée, ou dût être séparée par une autorité compétente de cette Eglise de J.-C. Mais l'Eglise de Rome ne s'est pas séparée et n'a pas été séparée par une autorité compétente de l'Eglise de J.-C., par conséquent l'Eglise d'Angleterre en se séparant de sa communion s'est séparée de la communion de l'Eglise de J.-C.

Nous prouvons la mineure par des faits historiques bien évidens. Avant la réformation, toute l'Eglise de J.-C., excepté les hérétiques condamnés et les schismatiques avoués, était en communion avec l'Eglise de Rome, et l'on ne peut trouver aucune Eglise de la corporation ecclésiastique qui l'ait retranchée de la communion du corps catholique. Elle possédait et exerçait tous les droits et immunités inhérens à un membre intègre de l'Eglise de J.-C.

Mais vous dites qu'elle s'est séparée virtuellement, sinon formellement de l'Eglise de J.-C., pour avoir corrompu la parole de Dieu, et avoir abandonné la loi qui avait été donnée aux saints. Par ses corruptions et ses hérésies elle a cessé d'être une portion intègre de l'Eglise de J.-C. Par conséquent, en se séparant de sa communion ce n'était pas se séparer de l'Eglise de J.-C. Admettant les prémisses, il nous faudra certainement admettre la conclu-

sion : Mais contre ces prémisses, nous alléguons, premièrement qu'avant la réformation la foi de l'Eglise romaine était la foi de tout le monde chrétien, à l'exception des hérétiques condamnés et des schismatiques, qu'on ne doit pas compter. Si Rome s'est séparée de la foi, toute l'Eglise *quand en tant* qu'Eglise s'en est aussi séparée, et est devenue hérétique et par conséquent a failli. Mais J.-C. a promis que son Eglise ne se tromperait point, et lui a donné l'assurance de ne point tomber dans l'erreur en lui promettant l'esprit de vérité, qui doit la conduire dans toute vérité, et qui doit être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Mais J.-C. est Dieu, et il est impossible à Dieu de promettre, et de ne point remplir ses promesses. Ainsi les promesses faites à son Eglise ne peuvent point manquer ; mais si la promesse de J.-C. ne peut point manquer, l'Eglise ne peut point tomber dans l'hérésie. Donc l'Eglise de Rome, puisque sa foi était celle de toute l'Eglise catholique, n'est point tombée dans l'hérésie, et par conséquent n'était point corrompue ni hérétique, comme l'argument le présuppose.

Mais secondement, admettant que l'Eglise de Rome soit devenue corrompue et hérétique, le fait avait besoin d'être reconnu et établi juridiquement par un tribunal compétent, avant qu'aucune église particulière eût eu le droit légal de se séparer de sa communion. Le seul tribunal compétent peut prendre connaissance de cette question, et pour convaincre Rome d'hérésie, qui peut seul justifier sa séparation de sa communion, c'est la corporation ecclésiastique dans son unité et son intégrité, agissant dans sa qualité incorporée et parlant par ses organes officiels. Maintenant, l'Eglise d'Angleterre n'était pas cette corporation ecclésiastique, et par conséquent n'était pas en elle-même compétente seule, pour établir juridiquement ce fait que Rome fût corrompue et hérétique. Cependant elle l'a établi par aucune autre autorité que la sienne ; elle ne l'a donc pas établi par une autorité compétente ; donc elle ne l'a pas établi du tout ; donc elle n'a pas le droit de le regarder comme établi ; et d'en faire la base de sa séparation. Se séparer de la communion de Rome avant que cette communion fut convaincue d'hérésie par un tribunal compétent, c'était sophisme d'après les principes établis, et contre lesquels le *Churchman* n'a rien à dire. Mais l'Eglise d'Angleterre s'est séparée avant que cette communion fût convaincue d'hérésie, ainsi, la séparation était *sophisme*. Nous ne voyons aucun moyen d'échapper à cette conclusion.

Le *Churchman* voudra-t-il prétendre avoir recours à l'autorité de la parole de Dieu écrite ou non écrite ? mais aucune église particulière, ni aucun membre de l'Eglise universelle n'est juge en dernier ressort de ce qu'enseigne la parole de Dieu. Avant que de s'emparer de la parole de Dieu pour sa justification, il doit apporter une décision de l'Eglise universelle, dans sa plus haute qualité judiciaire, déclarant par la parole de Dieu, que l'Eglise de Rome est hérétique. Mais aucune telle décision n'a été apportée, et aucune telle décision ne sera jamais apportée. Par conséquent, il ne peut en appeler à la parole de Dieu, car un tel appel ne serait que la pétition de la question (*pétition de principe*).

A continuer.

Errata dans l'article du Démagogisme.

Ligne 1ère.	Page	196	colonne	1	ligne	51	sur	comparée	lisez.	emparé
"	id.	"	"	2	"	19	qui	"	"	sous
"	id.	"	"	2	"	25	aient	"	"	que
"	id.	"	"	2	"	35	le guider	"	"	ait
"	id.	"	"	2	"	37	respirent	"	"	les guider
"	id.	"	"	2	"	60	directe de	"	"	aspirent
"	167	"	"	1	"	2	c-à-d., qu'une	"	"	directe à
"	id.	"	"	2	"	32	décèlent	"	"	c-à-d., tant qu'une
										décident

BULLETIN.

Nouvelles d'Europe.—Etats-Unis.

Les steamboats traversiers de Longueil au pied du courant ont commencé leurs voyages hier matin.

—Les nouvelles que nous attendions par le *Great-Western*, parti de Liverpool le 29 du mois dernier, sont arrivées plus tard qu'on ne l'espérait. Ce steamer n'est arrivé à New-York que le 16 du courant, après dix-sept jours et demi de marche, ce qui fait trois jours de plus qu'à l'ordinaire. Ce retard est dû aux gros vents contraires. Si la malle, partie du 4 de Liverpool, n'éprouve pas la même contrariété, elle ne tardera pas à nous arriver. En attendant, nous allons donner le peu de nouvelles qui peuvent nous intéresser, apportées par le *Great-Western*.

Le parlement impérial avait été ajourné pour les fêtes de Pâques. Les questions du Texas et de l'Orégon y avait été longuement discutées et peut-être encore plus dans les journaux que dans le parlement. La réforme du tarif a été surtout le sujet de graves discussions, parmi les hommes d'affaires du royaume. Mais aucune de ces questions n'avaient encore eu de solution absolue. Cependant, sauf quelques modifications de détail, les mesures économiques et financières de Sir Robert Peel reçoivent successivement la sanction de la Chambre des Communes. Les obstacles que l'on cherche à

lui susciter, sous la forme de motions et d'amendemens, sont plutôt des déclarations de principes plus ou moins abstraits que des idées immédiatement réalisables.

En Irlande, la rente du rappel s'était élevée à £498, dans la seconde semaine de mars. Un grand dîner des *repêchers* avait eu lieu à Kilkenny. Plusieurs discours des plus capables de ranimer l'ardeur des Irlandais, y furent prononcés en faveur du rappel. On dit pourtant qu'il existe un grand dissentiment parmi les principaux chefs du comité du rappel, relativement à l'essai d'une éducation mixte. M. O'Connell s'y oppose, tandis que M. W. S. O'Brien et la *Jeune Irlande* l'approuvent.

Il semble maintenant certain que la reine et le prince Albert visiteront l'Irlande dans le cours de l'été prochain.

—Il paraît que la situation des partis en Suisse était encore à peu près la même, le 26 du mois dernier. Le seul décret prohibant l'intervention des corps-francs dans les affaires cantonales, a pu réunir une majorité suffisante pour être sanctionné. La question relative à l'expulsion totale des Jésuites est encore pendante. Il est encore difficile d'en prévoir la solution. Il est bien vrai que les feuilles, d'où nous tirons nos renseignements, inclinent fortement à croire la cause des Jésuites à peu près perdue, mais comme on croit facilement ce qu'on désire et que le ton des susdites feuilles ne fait que trop connaître leur affection et leur partialité, nous croyons devoir attendre l'arrivée de la malle pour donner quelque chose de positif.

—Les désastres causés par le feu se succèdent dans notre hémisphère boréal. Depuis l'incendie de Pittsburg, le *London Times*, du Haut-Canada, dit que la moitié de leur ville est devenue la proie des flammes. Une autre feuille porte à plus de 150 le nombre des maisons réduites en cendre. A ceux qui ont éclaté dans les villages et les bois du New-Jersey qui, dit le *Courrier des Etats-Unis*, semble être depuis longtemps le théâtre favori des incendiaires, il faut en ajouter deux ou trois dans la Pennsylvanie, un à New-Albany, un dans Long-Island, un à Sandorsville (Kentucky), un à St. Louis du Missouri, un à Gloucester, un à Coxsachie, et un à Milwaukie, qui vient de détruire 30 édifices et pour plus de 100,000 piastres de valeurs. Un correspondant du même journal l'informe qu'un grand incendie s'est déclaré dans les forêts du *Dismal Swamp*, et que plus de 50,000 milles en superficie sont détruit ou en feu. La conflagration était rendue à 3 ou 4 milles de Portsmouth, et on ne savait pas encore où elle s'arrêterait. Les derniers journaux constatent que le nombre des édifices consumés à Pittsburg, est de 1,200, et que 4,000 personnes se sont trouvées sans asile. La perte est estimée à 12,000,000 de piastres, qui, à l'exception de 75,000 piastres seulement, retombent entièrement sur les compagnies d'assurances de Pittsburg. Celles-ci ayant presque toutes été brûlées, ne pourront payer qu'une partie de cet immense désastre.

—Le bruit que les hostilités étaient commencées entre les Etats-Unis et le Mexique n'est point encore confirmé, et nous inclinons à croire même qu'il est controuvé. Il paraît que c'est une lettre reçue par M. Pakenham, consul anglais à Washington, de son collègue à Mexico, qui avait donné lieu à cette nouvelle. Mais le consul anglais à Mexico informe seulement son confrère de Washington, qu'à la nouvelle de la passation du bill d'annexion par le parlement américain, le gouvernement Mexicain avait aussitôt notifié aux consuls étrangers que si le bill passait aussi au Sénat, le fait serait regardé comme une cause de guerre. Cependant, d'après le traité qui existe entre les deux nations, celle qui se trouve lésée doit commencer par demander à l'autre le redressement de ses griefs, et si celle-ci refuse de lui rendre justice, la plaignante peut alors commencer les hostilités ; et c'est ainsi que le gouvernement mexicain a déclaré qu'il en agirait à l'égard de celui des Etats-Unis. Comme l'on voit, la guerre entre ces deux puissances n'est pas aussi prochaine qu'on le pensait. Car il faudra du tems pour remplir toutes ces formalités, d'autant plus que le correspondant de Washington, qui donne ces renseignements au *Commercial Advertiser* de New-York, prétend que cet incident va donner lieu à une session extraordinaire, et que le Congrès sera assemblé sous peu. Il faudra alors qu'il y ait encore avant, une session spéciale dans plusieurs Etats de l'Union, pour choisir les membres qui doivent faire partie du Sénat, puisqu'ils ne l'ont point encore fait. Le commencement de la guerre se trouve donc reculé de plusieurs mois.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—On écrit de Beaulieu, le 27 janvier :
 « Nous avons à vous dire l'un de ces heureux et sublimes dévouements que sait toujours si bien inspirer la religion chrétienne. Les dames Ursulines de notre ville doivent, sous peu de jours, partir pour les Etats-Unis, parce que là il y a de plus grandes misères à soulager et des vertus plus héroïques à pratiquer. Nous regrettons bien vivement ces pieuses et saintes femmes qui faisaient à tous un bien immense. Inutile de dire que les bonnes et généreuses Ursulines ont donné à la ville de Beaulieu, pour être distribué aux indigents, tout ce qu'elles possédaient. »

—On écrit de Saint-Péray (Ardèche), que le 23 janvier les frères de la doctrine chrétienne ont été installés dans cette petite ville de trois mille âmes, au milieu de la joie et des témoignages d'affection de ses habitans.

—Extrait de la correspondance parisienne du *Courrier des Etats-Unis* :
 Nous avons assisté, il y a quelques jours, à une sainte et touchante cérémonie où l'on n'avait rien promis de fastueux, où l'on ne payait sa place que vingt centimes, d'où tout le monde est sorti satisfait. — C'était à l'église des jeunes aveugles : on y célébrait une messe en musique exécutée par les jeunes aveugles, assistés de quelques artistes de talent. — Quoi ! une messe en musique dite par les aveugles ! est-ce possible ? — Oui, et une messe de Chérubini, messe aussi difficile que magnifique : et tous les morceaux ont été joués et chantés avec un ensemble, un ordre, un goût admirables.

On avait enlevé les portes de la grande salle des concerts qui précède la chapelle, dont l'étendue était presque doublée. — Là se pressaient en foule des femmes élégantes, des dilettanti, des savans, même, malgré un affreux dégel, on y remarquait plusieurs lions du jockey-club. — On distribuait à chaque personne qui entra une feuille imprimée en relief, et quelques jeunes garçons ou jeune filles, aveugles de naissance, mêlés à l'auditoire, lisaient et expliquaient, sans jamais se tromper, ce programme d'un nouveau genre aux spectateurs, qui ne laissaient pas de les admirer.

Après la messe, où plusieurs salos et duos furent accueillis avec transport, on fit une quête en faveur de l'institution de ces pauvres enfans. — C'est un paiement déguisé, s'écriera quelque esprit chagrin. — D'accord ! mais aucun des assistans n'a cru qu'il payait. — Chacun avait songé à donner pour cette œuvre si digne d'intérêt, avant même qu'on eût demandé !

IRLANDE.

—L'Irlande, si longtemps dédaignée, a eu le privilège d'occuper sérieusement les deux Chambres. Les reproches et les interpellations adressées au Cabinet ont amené des explications précieuses, d'où il résulte qu'un projet de loi, destiné à réorganiser le haut enseignement en Irlande de manière à le rendre accessible aux catholiques, sera prochainement présenté aux chambres. L'allocation annuelle au profit du grand séminaire catholique de Maynooth sera augmentée (elle est aujourd'hui de 200,000 francs). La clause du *charitable bequest act*, interprétée dans un sens hostile aux ordres religieux, sera annulée ou modifiée, afin que le clergé régulier jouisse des mêmes avantages que les ecclésiastiques séculiers. Le rapport de la commission présidée par lord Devon, relatif aux relations des propriétaires et des fermiers, sera bientôt publié, et un bill sera présenté pour donner aux tenanciers les garanties qui leur manquent aujourd'hui. Enfin, un nouveau système d'enregistrement, changeant les bases de la franchise électorale en Irlande, doit aussi être soumis au Parlement. Ce système serait, à ce qu'on assure, beaucoup plus libéral que celui qui a été projeté par lord Elliot dans la dernière session. Voilà un vaste programme destiné à donner un démenti à O'Connell prétendant que l'Angleterre ne veut pas s'occuper des besoins de l'Irlande. Il nous reste à savoir maintenant comment le Ministère répondra aux espérances qu'il fait naître. Nous attendrons avant de le louer de ses bonnes dispositions.

L'Irlande sera de nouveau, dans cette session, le terrain des grandes luttes parlementaires. M. O'Connell a trouvé un ingénieux moyen pour rendre généreux les ennemis de son pays : il a décidé, sur un rapport présenté à l'association nationale du rappel, qu'aucun membre irlandais ne devait se présenter au Parlement. Il a invité ses amis à siéger pendant la session dans la salle de Conciliation, où se tiennent les assemblées de l'association du rappel.

CARTHAGE.

—Dernièrement on a trouvé dans les ruines de Carthage un anneau épiscopal, tout en or, pesant près d'une once, et parfaitement conservé. Il est octogone, et présente ainsi huit faces dans sa circonférence. Sur une des faces est gravé l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant à ses côtés St. Pierre et St. Jean. Les sept autres faces représentent chacune un des sept sacrements. Autour de l'anneau est une légende composée de deux lignes précédées chacune d'une croix ; ces lignes sont gravées en caractères grecs que l'on n'a pas encore parfaitement déchiffrés.

SILÉSIE.

—La nouvelle secte qui tend à se former à Breslau, sous les auspices de Ronge et à l'imitation de celle de Schneidemühl, a tenu, le dimanche 2 février, sa troisième réunion. En grande partie composée de protestans curieux de s'adjoindre à ce catholicisme bâtard, l'assemblée a pris différentes résolutions liturgiques, mais en se réservant le droit de les modifier plus tard, et suivant ses convenances. Toutefois, et après de très-longs débats, elle a admis dans cette liturgie la récitation publique du *Symbole des Apôtres*. Cette nouvelle église prétendue catholique, n'est, quoi qu'on fasse, qu'une secte de plus dans la grande confusion protestante.

NORWÈGE.

—On écrit de Christiania :
 « On saura bientôt si les catholiques en Norwège obtiendront l'exercice libre et public de leur culte ; car une troisième décision du Storting dans le même sens fait loi. Le gouvernement qui prévoit qu'il en sera ainsi, a demandé, à ce sujet, l'avis de l'évêque du pays et de la Faculté de théologie. Des deux côtés la réponse a été favorable aux catholiques. Il leur sera permis de célébrer publiquement leur culte et de donner aux enfans issus de mariages mixtes l'enseignement religieux qu'ils jugeront à propos ; d'être parrains pour des luthériens, d'être affranchis des droits qu'ils payaient aux pasteurs évangéliques et de bénir des mariages. »

ARABIE.

—Par des lettres reçues du révérend M. Gogueto, missionnaire espagnol, envoyé par la Propagande à Aden en 1840, nous apprenons que la religion catholique fait des progrès dans cette nouvelle colonie. A son arrivée il y trouva une congrégation d'environ 400 soldats catholiques, la plupart irlandais ; et malgré l'opposition qu'il eut à surmonter de la part des autorités locales, le nombre des conversions a été considérable.

TAITI.

Code que les Méthodistes avaient mis en vigueur à Taïti, pendant qu'ils en étaient seigneurs et maîtres. — Tout Naturel coupable d'idolâtrie, ou convaincu d'être revenu aux pratiques de l'ancien culte du pays, sera puni de mort. (Cela est plus expéditif que l'inquisition.)

La sédition ou la trahison contre le gouvernement devront être déferées au jugement des Missionnaires, eux seuls étant en état de prononcer en semblables matières. (A défaut d'infaillibilité religieuse, il n'est pas maladroit de réserver l'infaillibilité politique.)

Le jour du Seigneur devra être observé, sous les peines les plus sévères. Tout individu convaincu de mensonge sera condamné aux travaux forcés.

La diffamation contre les Missionnaires sera punie par des amendes, dont la moitié sera versée dans la caisse des Missionnaires.

Toute personne adoptant une doctrine nouvelle, autre que la vraie religion évangélique enseignée par les Missionnaires, sera réputée coupable d'hérésie, et punie suivant la décision des Missionnaires. (On remarque que les Missionnaires n'oublient pas leur caisse, et qu'ils se réservent le droit de décider ce qu'ils veulent ; c'est l'arbitraire dans tout sa pureté.)

Tout livre, original ou traduit, non émané de la société des Missionnaires, ou non censuré préalablement par les Missionnaires, sera brûlé en place publique, et ceux qui auront apporté, reçu ou recélé des ouvrages ou écrits de cette nature, seront punis suivant la décision des Missionnaires. (Voilà donc ce que voudraient ces hommes qui réclament hypocritement la liberté de la presse, et qui s'élèvent avec tant d'acrimonie contre les entraves mises, disent-ils, par l'Eglise au développement de la pensée. S'ils étaient les maîtres, ils ramèneraient les beaux temps de Calvin où les écrivains étaient brûlés avec leurs propres ouvrages.)

Tout commerce est interdit avec les navires étrangers, excepté le cas où l'on aura obtenu l'agrément préalable des principaux juges et des Missionnaires. (Pour comprendre le sens moral de cet article, il est bon de savoir que les Missionnaires étaient les principaux commerçants de l'Archipel.)

Tous juges ou jurés devront avoir reçu le baptême et appartenir à l'Eglise méthodiste. Les affaires jugées par les cours inférieures pourront être portées, par voie d'appel, au grand juge ou aux Missionnaires dont la sentence sera irrévocable.

Nul ne pourra être jugé digne de la confiance publique ni d'un emploi dans l'administration, s'il n'est porté sur les listes de souscription régulière pour la société des Missionnaires. (Ces derniers articles n'ont pas besoin de commentaire.)

AMÉRIQUE.

Lafayette. — L'église allemande de Lafayette a été, lundi dernier, témoin d'une de ces cérémonies imposantes dont le catholicisme seul a le secret ; cette cérémonie était la bénédiction d'une cloche. Toute la congrégation était rassemblée, et la cérémonie qui s'est faite avec beaucoup de pompe et de solennité, a été suivie par tous les Fidèles avec piété et recueillement. La bénédiction a été faite par M. l'abbé Rousselon, Vicaire général. La population catholique de Lafayette étant composée non seulement d'Allemands, mais aussi de Créoles et de Français, ainsi que d'Américains et d'Irlandais, trois sermons ont été prêchés en cette occasion. M. l'abbé Rousselon a pris la parole en français ; M. l'abbé Chartier, Vicaire de la Cathédrale s'est adressé en anglais à la partie de la congrégation qui parle cette langue ; et M. l'abbé Rehrle, Prêtre allemand, s'est adressé en allemand à la congrégation, en sorte que tous les assistants ont pu saisir le sens des cérémonies et y trouver de quoi nourrir leur piété. *Propagateur Catholique.*

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Québec n'est pas sans maire ! — Nous avons dit, sur la foi d'autres journaux, que l'honorable R. E. Caron était déchu de la mairie par suite de son absence de Québec, prolongée au delà de deux mois, et même qu'il avait payé l'amende de £100 que la loi ajoute à la déchéance en pareil cas. Nous sommes heureux d'avoir à démentir ces nouvelles qui avaient mis tout Québec en émoi. Il n'y a eu ni déchéance, ni amende à payer, comme on le verra par la consultation suivante de deux avocats des plus distingués de notre barreau ; M. Caron, quoique à Montréal, n'a pas cessé de remplir la

fonctions de maire de Québec; il y a fait plusieurs actes en cette qualité.

Québec, 14 avril 1845.

Monsieur, — Ayant pris en considération la question qui nous a été soumise par vous de la part de la corporation de la cité de Québec, nous sommes d'opinion que l'office de maire est maintenant rempli par l'honorable René-Edouard Garon, et que tous actes faits par lui en cette qualité sont légitimes.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

H. BLACK, J. DUVAL,

Canadien.

A. F. X. Garneau écuyer, Greffier de la cité.

Le Canada. — On a réussi enfin à déséchouer ce superbe bateau à vapeur qui était échoué sur un rocher à fleur d'eau en bas de French Creek. Il a été ramené à Kingston et n'est que très-peu avarié.

Chemin de fer du Saint-Laurent à l'Atlantique. — La compagnie vient de publier son prospectus avec une analyse de l'acte qu'elle vient d'obtenir du parlement provincial. Le capital autorisé est de £600,000 en 1200 actions de £50, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'à £1,100,000. La compagnie a dix années pour confectionner le chemin de fer jusqu'à la frontière, et dix autres années pour faire une embranchement sur Québec. Le comité provisoire se compose de l'honorable P. M'Gill, du baron de Longueuil et de MM. J. Frothingham, J. Moore, Alexander Rea, A. T. Galt et Thomas Tait.

Journal de Québec,

RUSSIE.

— Une lettre de la frontière de Russie, publiée par la *Gazette de Cologne*, affirme que dans les dix-huit mois qui viennent de s'écouler, la Russie a perdu dans le Caucase tout ce qu'elle avait gagné dans les six années précédentes. Les généraux russes, forcés de suspendre la campagne au mois d'octobre, ont été attaqués jusque dans leurs positions retranchées par les Circassiens, qui ont enlevé plusieurs points fortifiés; et grandis par ces succès, ils ont forcé des populations soumises aux Russes ou demeurées neutres, à se ranger de leur côté.

On estime que le général Yermoloff aura besoin de plus de 100,000 hommes pour entreprendre la prochaine campagne; mais on dit aussi qu'il compte la mener vigoureusement. Pour cela, il demande le changement de plusieurs commandants en second, et quelques-uns même seront, dit-on, appelés à Saint-Petersbourg pour rendre compte de leur conduite.

On avait dit qu'un général polonais, parti de Constantinople avec un Circassien distingué, avait été arrêté à Sinope; il n'en est rien. Tous deux sont parvenus à gagner les montagnes, et ils pourront rejoindre les insurgés. La question est de savoir si ce Polonais pourra attirer à lui ses compatriotes qui servent l'armée russe.

TURQUIE.

— On écrit de Constantinople, le 15 janvier :

« Dimanche dernier, à l'occasion du renouvellement de l'année musulmane, le Sultan s'est rendu à la Sublime-Porte. Tous les ministres et les hauts fonctionnaires se réunirent aussitôt dans la salle du conseil de justice, et là S. Ex. le ministre des affaires étrangères, Chékib-Effendi, lut à haute voix, en présence du Sultan, le hattî-schériff suivant, adressé par Sa Hautesse au grand-vizir :

« Mon fidèle vizir,

« Les différens hattî-schériffs que j'ai rendus depuis mon avènement au trône avaient pour unique but d'assurer le repos et le bien-être de mes sujets et de consolider par ce moyen la religion et l'empire. Tout le monde doit savoir que c'est mon unique vœu et l'objet de ma sollicitude constante. On ne peut pas nier non plus que de grands efforts n'aient été faits pour atteindre ce but. Cependant, soit que la base ait été mal assise, soit que tous les obstacles n'aient pas été prévus, jusqu'à présent tous ces efforts sont demeurés en partie stériles, et la réorganisation militaire seule a été couronnée d'un succès complet. Grâce à Dieu, les bons résultats de cette réforme se font chaque jour de plus en plus sentir; mais comme l'entretien et la consolidation d'un état militaire, en harmonie avec les besoins de l'empire, repose nécessairement sur la prospérité et l'aisance de toutes les classes de nos sujets, il en résulte que cette réforme elle-même n'est pas encore solidement assise. J'en éprouve un vif regret, et je m'en préoccupe jour et nuit.

« Plus d'une fois et à diverses reprises j'ai manifesté clairement mes sentimens et expliqué mes intentions aux ministres actuels, et je n'ai rien négligé pour qu'ils travaillent de concert et unissent leurs efforts dans l'intérêt de l'Etat; aussi la stérilité des résultats est-elle pour moi une cause d'étonnement et d'affliction.

« Je l'ordonne donc, à toi et à tous les ministres réunis en ma présence, de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'empire et le bien-être de nos sujets, ce qui forme l'unique but de nos vœux et de notre sollicitude impériale. Que tous mettent leurs efforts en commun et travaillent avec ensemble, sous les auspices de la Providence divine, pour réaliser toutes les améliorations utiles.

« Pour atteindre ce but, il est indispensable de commencer par détruire l'ignorance, ce fléau de la société, que la religion et la saine raison condamnent également. Afin de propager les lumières, de dissiper les ténèbres de l'ignorance et de répandre les sciences, vous devez d'abord fonder des écoles sur tous les points de l'empire où elles seront jugées nécessaires, et prendre toutes les mesures convenables pour le développement de l'instruction publique.

« J'ai aussi l'intention d'établir à Constantinople un vaste hôpital où les malades de toutes les classes de mes sujets puissent trouver un asile et des soins. Que mes ministres prennent donc les mesures nécessaires et m'indiquent les établissemens utiles dont le besoin se fait spécialement sentir dans les différentes parties de l'empire; que de tems en tems ils m'adressent des rapports sur ces différens objets, et, avec l'aide de la Providence divine, toutes les réformes nécessaires deviendront d'une exécution facile.»

« On assure que ce hattî-schériff a été rédigé par le Sultan lui-même; on peut donc le considérer comme l'expression de ses intentions et de sa volonté.

« Il paraît que les résultats de ce hattî-schériff ne se feront pas attendre; le ministère s'occupe d'organiser l'instruction publique et d'en former un service spécial qui sera placé entre les mains d'un fonctionnaire qui présentera les garanties nécessaires.»

AMÉRIQUE.

Nouvelles intéressantes d'Haïti. — Par le brick *William Neilson* nous avons reçu nos journaux et correspondances de Port-au-Prince du 20 mars. Les craintes relatives à un débarquement de l'ex-président Rivière ont été fort sérieuses, ainsi que le témoigne une proclamation dans laquelle le président Guerrier ordonne de fusiller tout exilé politique qui osera remettre le pied sur le territoire de la république. Il paraît du reste que les projets de Rivière n'existaient que dans l'imagination du peuple et du gouvernement haïtien, car depuis un mois que l'on signalait sa présence sur les côtes, il n'avait encore été aperçu par personne.

— On lit dans la *Feuille du Commerce* :

« MM. les conseillers d'état Joseph-Georges et Auguste-Elie partent pour France. Ils sont chargés par le gouvernement haïtien de la mission de solliciter du gouvernement français un délai pour le paiement de l'indemnité accordée aux anciens colons de ce pays, qui est devenu impossible par suite des circonstances pénibles et difficiles dans lesquelles la république d'Haïti s'est trouvée placée depuis deux ans : les tremblemens de terre, les incendies, la révolution qui est survenue après ces grandes calamités publiques. Ce sont ces motifs bien connus de la magnanime nation française dans laquelle abondent des hommes généreux et philanthropes, ces motifs connus du monarque grand et bienveillant qui règne sur la France avec tant de gloire, qui portent notre gouvernement à s'adresser avec confiance au gouvernement français pour obtenir un délai qui est nécessaire à l'accomplissement de nos engagements contractés envers la France en 1838.

« M. Lauriston Cérèsier est adjoint aux deux conseillers d'état, en qualité de secrétaire.

« Ces messieurs se rendent à Jacmel où ils doivent s'embarquer sur le paquebot pour l'Europe.»

Statistique de la prison de l'Etat de New-York. — Il y a 861 personnes confinées dans cette prison. De ce nombre 536 peuvent lire et écrire; 210 peuvent lire seulement; 115 ne peuvent lire ni écrire; 603 ont reçu une éducation religieuse, 258 n'en ont point reçue; 356 sont tempérans; 505 sont intempérans; 404 sont mariés, 457 ne le sont pas; 652 sont blancs, 209 sont de couleur; 627 sont de l'état, 234 sont étrangers.

Immense incendie à Pittsburg. — 1,200 maisons détruites. — Jeudi dernier, 10 avril, la ville de Pittsburg (Pennsylvanie) a été le théâtre du plus terrible incendie qui ait eu lieu aux États-Unis depuis celui qui, en 1835, détruisit toute la partie commerciale de New-York. A Pittsburg aussi, c'est au centre même du quartier commercial et manufacturier, que le fléau destructeur a exercé ses ravages. Le feu a éclaté vers midi, dans une baraque en bois construite au-dessus d'une glacière appartenant à M. W. Diehl, presque au coin du Second et Ferry streets. Il faisait un vent violent de nord-ouest qui porta les flammes sur d'autres constructions, en bois, de sorte que, avant que l'alarme eût été donnée et que les secours fussent arrivés, le foyer incendiaire avait déjà pris une grande extension. Le danger se trouvait beaucoup augmenté par la rareté de l'eau résultant d'une longue sécheresse, et par la violence du vent qui semblait se faire un jeu de changer à chaque instant de direction. La manufacture de coton du Globe, dans Second street, fut le premier édifice considérable attaqué par les flammes. Cette établissement fut complètement détruit. En même tems l'incendie se propageait des deux côtés de Ferry street, puis dans Market et Third streets, dévorant toutes les maisons des deux blocks compris entre ces quatre rues, à l'exception d'une église, d'un magasin appartenant à la manufacture de coton, d'une imprimerie et d'un journal (*l'American*). Il n'était encore que deux heures de l'après-midi, et on espérait se rendre maître du feu lorsque tout-à-coup le vent se changea en un véritable ouragan. Alors, dit un témoin, les flammes semblèrent danser sur les toits; elles volaient de maison en maison avec une effrayante vitesse, et trois nouveaux blocks s'illuminèrent et se changèrent presque instantanément en un immense brasier. Le vaste espace compris entre Market, Wood Fourth streets et la rivière ressemblait à une mer de feu. La flamme, chassée par le vent s'élevait à une hauteur, alimentée qu'elle était par les richesses qui devenaient sa proie. Car tout ce quartier était composé de grands édifices, servant de magasins et d'entrepôts à un vaste approvisionnement de marchandises.

Mais ce n'était rien encore, à mesure qu'il amoncelait des ruines, le fléau devenait de plus en plus indomptable, il courait, courait toujours! De Wood street, il s'élança dans Smithfield, puis dans Grant street, puis sur Scotch Hill, renversant tout ce qui se trouvait devant lui, et notamment l'hôtel Mongahela qui, dit-on, était l'un des plus élégans édifices publics de l'Union,

Ici, un obstacle semblait devoir arrêter la marche de l'incendie ; au bas de Scotch Hill se trouvait un canal au-delà duquel étaient construits les ateliers de la compagnie qui alimente la ville de gaz. Mais le foyer était si ardent, l'atmosphère si incandescente que cet établissement prit feu comme par enchantement, et bientôt après, les flammes enveloppèrent et détruisirent le faubourg de Kensington tout entier. De ce côté, l'œuvre de destruction était consommée ; le fléau s'arrêta faute d'alimens. Mais il lui restait encore à faire des ravages dans d'autres parties de la cité. Cependant, le vent s'étant maintenu au nord-ouest, on réussit à arrêter les progrès du feu, non pas, d'ailleurs, sans avoir fait encore quelques pertes considérables, notamment celle du pont en bois qui traversait la rivière de Momongahela, et celle de la *Pittsburg Bank*, qui, disait-on, était mise, par sa construction, à l'abri des plus terribles incendies. Il avait suffi de cinq heures à l'élément destructeur pour anéantir vingt blocks composés de 1,000 à 1,200 maisons, car les détails que nous venons de donner sont empruntés à des correspondances datées de six heures du soir, et, nous l'avons dit, c'était à midi qu'avait commencé le feu. Les journaux du 5 ajoutent que les flammes étaient contenues dans leur vaste foyer, autour duquel les pompes manœuvraient avec une grande activité.

L'incroyable vitesse avec laquelle s'est accompli ce désastre a beaucoup contribué à augmenter les pertes qui en résulteront, car, ayant le temps à peine de fuir devant les flammes qui marchaient à pas de géant, les malheureux habitans n'ont pu sauver ni mobiliers ni marchandises. Ou bien, si quelques-uns réussissaient à jeter à la hâte par les croisées des meubles et des ballots, ou même à les transporter à quelque distance, force leur était, bientôt, de les abandonner à l'incendie. Dans Front street, où se trouvaient les plus riches magasins, on avait entassé des monceaux de marchandises sur le quai, le plus près possible de la rivière : mais, à peine ce pénible déménagement était-il terminé que les flammes arrivèrent et détruisirent presque tout. Aurore de principaux édifices anéantis, on compte une manufacture de coton, toutes les compagnies d'assurances, une banque, trois bureaux de change, une église, deux grands hôtels, deux journaux, plusieurs imprimeries, les bureaux de la mairie, une vaste écurie publique, l'établissement du gaz, une grande fonderie, le pont de Momongahela, etc., etc.

En outre des pertes énormes qu'elle a causées au commerce, cette grande calamité a réduit à la misère et laissé sans asile plusieurs centaines de familles, plusieurs milliers d'individus qui, le lendemain, ont dû se trouver à la merci de la charité publique. On parle de quelques personnes tuées ou brûlées pendant cette fatale après-midi, mais le désordre était encore si grand qu'il avait été impossible de recueillir les détails d'une aussi immense catastrophe. On ne comptait encore que deux cadavres ; il est probable que les prochaines correspondances grossiront ce chiffre. Il faut aussi attendre de plus amples informations pour donner une évaluation approximative aux propriétés et marchandises qui sont devenues la proie des flammes. On a déjà hasardé le chiffre de dix millions de dollars, il est arbitraire, mais nous craignons qu'il ne soit pas exagéré, s'il n'y a pas eu exagération dans le nombre des maisons anéantis, car cela mettrait à environ 3,000 dollars, en moyenne, la valeur de chaque édifice et de son contenu, ce qui n'est pas trop, puisqu'il s'agit des quartiers commerçans et manufacturiers. A New-York, dans la nuit du 16 au 17 décembre 1835, 6 à 700 maisons seulement furent détruites et la perte s'éleva à bien plus de 10 millions de dollars. L'étendue de ce désastre, d'ailleurs, ne sera probablement jamais connue, car, à Pittsburg, comme il y a 10 ans à New-York, les victimes auront intérêt à dissimuler leurs pertes pour ne pas compromettre complètement leur crédit au dehors.

— Un crime incroyable a été commis mercredi, 5 février, dans le village de Ligonby (Cumberland). Une femme, nommée Jane Crosby, avait l'habitude de se livrer à la boisson. Son mari lui reprochait souvent sa conduite ; lorsqu'il revenait de l'ouvrage, il questionnait ordinairement la plus jeune de leurs enfans, petite fille de neuf ans, sur ce qu'avait fait sa mère, et la pauvre enfant répondait ingénument que sa mère avait bu suivant son habitude. Jane Crosby, dénoncée ainsi par sa fille, l'avait prise en telle aversion qu'elle résolut de se débarrasser d'elle. Mercredi dernier, cette mère dénaturée déshabilla la pauvre petite, ne lui laissant que sa chemise, puis après avoir caché ses vêtemens au fond d'une armoire, elle alluma un grand feu dans la cuisine, et, prenant l'enfant par la jambe, elle la tint suspendue perpendiculairement la tête en-bas au-dessus des flammes, de manière à ce que la tête touchât le bord du foyer. En quelques instans, la malheureuse enfant était littéralement brûlée, et la mort avait mis fin à ses souffrances. Alors sa mère, retirant son cadavre du feu, courut chez une voisine en disant que son enfant, qu'elle avait laissée seule avec sa sœur, était tombée dans le feu pendant son absence.

Les voisins ajoutèrent peu de crédit à ce récit ; la conduite de Jane Crosby ne pouvait que faire naître les plus graves soupçons, soupçons qui furent corroborés encore par cette circonstance, qu'on ne trouva près du foyer aucun débris de vêtement brûlé, et que la chemise de l'enfant n'était brûlée qu'à l'endroit du cou et de la poitrine. Le coroner fut prévenu, et une enquête commença. On trouva dans l'armoire les vêtemens de la victime, et, ce qui est contre l'accusée un témoignage accablant, son autre fille a dit qu'elle était dans la cuisine au moment où sa mère a fait périr sa sœur, et qu'elle l'avait menacée de la brûler aussi, si elle révérait ce qu'elle avait vu. L'enquête a été ajournée à lundi prochain, pour recueillir de nouveaux détails.

LE SCRUPULE BIEN RARE,

OU :

LES HEUREUX FRUITS DE LA VERTU.

J'ai souvent entendu raconter à un ecclésiastique de mes amis l'histoire suivante, qui m'a toujours paru faire une grande impression sur ses auditeurs ; cette épreuve, plusieurs fois répétée, m'a fait penser qu'elle produirait le même effet sur les lecteurs de ce recueil, et c'est dans cet espoir que j'ai voulu l'y consigner.

« Je connaissais depuis longtems, disait ce digne ecclésiastique, un commissionnaire placé au coin de la rue que j'habitais, et qui avait souvent fait pour moi différentes commissions dans lesquelles je lui avais toujours reconnu autant d'intelligence que de fidélité ; ayant eu plusieurs fois occasion de causer avec lui, il m'avait conté tous ses petits détails de famille ; je savais qu'il avait une femme et deux enfans, dont l'un était en apprentissage chez un menuisier, et l'autre chez un serrurier ; son père existait encore, mais son grand âge le rendait incapable d'aucun travail, et il vivait chez son fils, auquel il payait cinq cents francs de pension ; la conduite pieuse et réglée de cette honnête famille m'avait singulièrement attaché à elle : tous les jours de fête et de dimanche, je les voyais assister régulièrement aux offices divins ; aux grandes fêtes de l'Eglise, ils ne manquaient jamais d'approcher de la sainte table, et je savais en outre, par des renseignemens certains, que leurs actions étaient en tout conformes aux sentimens religieux qu'ils manifestaient ; jamais de cabarets, jamais de jeu, jamais de dispute ; les plaisirs qu'ils prenaient étaient toujours en commun et toujours honnêtes.

« Il y a bien trois semaines que je remarquais avec peine l'absence du grand-père à l'église, lorsque son fils vint un jour m'apprendre que ses jambes lui avaient totalement refusé le service, que ses forces diminuaient considérablement de jour en jour, et qu'ils craignaient bien de le perdre sous peu de tems ; il me pria en même tems de vouloir bien au défaut de son confesseur, qu'une longue maladie avait forcé à aller respirer l'air de la campagne, venir adoucir les derniers momens du vieillard, en lui parlant des choses du ciel, et le disposant, par la réception des sacremens, au grand compte qu'il allait probablement avoir bientôt à rendre. Je n'aurais pas refusé cette demande, faite même par un étranger ; dans cette circonstance, je fis plus, car je l'acceptai avec joie, certain de trouver à médifier auprès d'un homme que j'avais déjà vu plusieurs fois, et dont j'avais toujours admiré la sagesse et la piété.

Dès le jour même, au soir, je me rendis auprès de lui ; je le trouvai assis dans un grand fauteuil, entouré de ses enfans et petits-enfans, qui cherchaient à deviner dans ses yeux quel service ils pourraient lui rendre, et dont la contenance triste annonçait assez la peine qu'ils éprouvaient en pensant à la prochaine séparation dont ils étaient menacés : l'un d'eux faisait à haute voix une lecture dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et lorsque j'entrai, il en était à ce verset du chapitre quarante-septième du livre troisième : « Tu ne travailleras pas longtems ici-bas, et tu ne seras pas toujours appesanti par les douleurs. Attends un peu et tu verras la fin de tes maux. »

— Quelles consolantes paroles, Monsieur, me dit-il, et que ce chapitre entier que je me fais relire pour la troisième fois, est bien propre à me faire bénir mes quatre-vingt-sept ans qui vont bientôt, je l'espère, me mettre en possession d'un bonheur dont il nous donne une si haute idée ! Il me semble que Jésus-Christ m'adresse ces mêmes paroles que je viens d'entendre : « Je peux te récompenser au-delà de toutes bornes et de toutes mesures... Lève donc les yeux vers le ciel. Me voilà, et tous mes Saints avec moi ; ils ont soutenu de grands combats dans le monde ; maintenant ils se réjouissent, maintenant ils sont consolés, maintenant ils sont en assurance, maintenant ils se reposent, et ils demeureront avec moi dans le royaume de mon père. » Oh ! qu'il est doux, au moment de quitter ce monde, de pouvoir envisager l'autre sans crainte ! Qu'il est doux de pouvoir repasser sans amertume toutes les années de sa vie, et de ne voir qu'un père, dans celui que la conscience du méchant ne lui montre que comme un juge irrité !

Je ne connaissais pas encore assez ce saint vieillard pour ne pas craindre pour lui un excès de confiance peut-être dangereux : « Il est l'un et l'autre, lui dis-je ; il unit la bonté d'un père à la sévérité d'un juge ; heureux celui en qui il ne trouvera aucune tache ; car rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux. »

Le vieillard à ces mots garda un profond silence, comme absorbé dans une profonde réflexion ; puis, reprenant la parole : J'ai commis bien des fautes, sans doute, dit-il, mais puisqu'il est vrai qu'un repentir sincère les efface toutes, je ne m'en rappelle pas une seule que je n'aie véritablement regretté d'avoir commise.

Je craignis de jeter d'inutiles et dangereuses alarmes dans une âme innocente en continuant mon observation et je changeai de sujet : " Je crains bien, lui dis-je, pour entrer dans sa pensée, que vous ne soyez trompé dans votre espoir, et que vous n'avez encore à attendre plus long-temps que vous ne pensez, ce bonheur auquel tout chrétien aspire : votre santé me paraît encore assez bonne pour que vos enfans puissent se flatter de vous conserver encore pendant quelque temps.

" Tout ce que Dieu voudra, me répondit-il ; s'il faut partir, je partirai volontiers ; s'il faut attendre, j'attendrai également volontiers, parce que ce sera également sa volonté ; mais si j'en juge par le dépérissement journalier du peu de forces qui me restent, je ne dois plus pouvoir me soutenir long-temps.

En l'entendant parler ainsi, ses enfans ne purent retenir les marques de la douleur qui les accablait ; " Voilà comme est notre père, dit sa belle-fille, il ne cesse de nous présenter l'image d'une séparation qu'il sait devoir nous être aussi cruelle : on dirait qu'il n'a d'autre désir que celui de nous quitter et qu'il ne se trouve pas heureux avec nous."

" Pas heureux avec vous ! reprit vivement le vieillard ; je serais bien difficile si je pouvais avoir une telle pensée ; je le déclare devant Monsieur l'abbé, pour vous rendre à tous la justice qui vous est due ; je n'ai jamais eu qu'à me louer de vous, Marie ; d'Etienne, mon cher et bien aimé fils et de ses deux enfans ; mais puisque c'est une nécessité de se quitter un moment et que le premier qui part est le plus heureux, pourquoi donc vous affligez-vous de mon bonheur ?

Ses enfans ne lui répondirent rien ; mais il était facile de voir, à leurs yeux, qu'ils s'efforçaient en vain de sécher, que la nature et la foi se livraient en leur âme un violent combat : bientôt après la conversation devint générale, et ayant changé d'objet, elle n'offrit plus rien de remarquable pendant tout le reste de la soirée.

J'y retournai le surlendemain, et pour pouvoir causer plus librement et le confesser même, s'il en témoignait le désir, j'y allai à une heure où je savais ne pas trouver Etienne et ses enfans : sa faiblesse, comme il l'avait prévu, était sensiblement augmentée ; néanmoins il ne gardait pas encore le lit, et même sa voix me parut, à peu de chose près, aussi bonne que lors de ma première visite : " Je désirais bien vous voir, M. l'abbé, me dit-il, aussitôt que je fus entré, car j'ai une pensée qui me tourmente cruellement depuis ce jour où vous êtes venu. Je suis bien certain, comme je vous le disais, de n'avoir jamais commis une seule faute, sans en avoir conçu presque aussitôt un véritable repentir ; mais les ai-je toutes assez expiées et réparées ? J'ai toujours entendu dire que Dieu châtiât en ce monde ceux qu'il aimait, pour les épargner dans l'autre, et il ne me m'a jamais châtié ; que les tribulations, les peines, les afflictions, les misères de toute espèce étaient le partage des chrétiens ici bas, et je n'ai jamais rien éprouvé de tout cela, j'ai toujours vécu heureux et content : quelques petites contrariétés de tems en tems, cela ne peut s'appeler des malheurs, et j'ai vu des gens tout-à-fait sans religion en éprouver de bien plus fortes et de bien plus nombreuses."

Depuis vingt-six ans que j'exerçais le saint ministère, je n'avais point encore rencontré d'exemple d'un semblable scrupule ; mon étonnement fut extrême d'entendre un homme dans une pareille position, et qui certainement n'avait jamais eu d'autre pain à manger que celui acquis par ses peines et ses sueurs, se plaindre d'avoir toujours été trop heureux, tandis que tant d'autres, dans les rangs les plus élevés de la société, fatiguent le ciel et la terre de leurs plaintes contraires : " Eh quoi ! dis-je à ce bon vieillard, avez-vous donc vécu quatre-vingt-sept ans sans avoir jamais éprouvé ni perte d'argent, ni maladies, ni peines de cœur, ni tentations à surmonter, ni difficultés à vaincre, ni privations à supporter, ni enfin aucune de ces misères qui désolent journellement notre patience, et font de notre vie un combat perpétuel ?

" Vous concevez bien, me répondit-il, que cela était impossible ; j'ai éprouvé un peu de tout ce que vous venez de dire ; mais tout cela peut-il compter pour des malheurs et des afflictions quand on ne s'en afflige pas ? Je me rappelle d'avoir été une fois en prison dans le tems de la révolution, comme suspect d'avoir caché un prêtre, et je n'ai échappé à la mort que par la protection d'un homme puissant à cette époque, et qui me voulait du bien, parce que je lui avais rendu quelques services ; encore m'en a-t-il coûté mes épargnes de plusieurs années pour graisser la patte, comme on dit, à quelques vauriens auxquels il fut obligé d'avoir recours pour obtenir mon élargissement : eh bien, je puis vous répondre que, loin de me trouver malheureux dans ma prison, je ne me suis jamais, au contraire, trouvé plus heureux que quand j'espérais à tout moment qu'on allait venir me prendre pour me conduire à l'échafaud : " Mourir pour avoir fait nion

devoir, me disais-je, n'est-ce pas avoir presque la certitude d'entrer de suite dans le ciel ?"

" Cette prison n'en était pas moins une épreuve que Dieu vous faisait subir ; votre foi vous a fait trouver un sujet de joie là où tant d'autres ne trouvent qu'un sujet de désespoir ; c'est un mérite de plus que vous avez acquis et non un motif de crainte ; si vous avez supporté de même toutes les autres tribulations qu'il aura plu à Dieu de vous envoyer, vous devez tout espérer de sa miséricorde.

" Hélas ! toutes les autres ont été si peu de chose, qu'il n'y a pas eu grand mérite à les supporter.

" Cependant vous n'avez pas vécu quatre-vingt-sept ans, sans éprouver, par exemple, quelques maladies.

" Je n'en ai jamais eu de véritable, car on ne peut pas donner ce nom à quelques lassitudes, à quelques maux de tête ou quelques accès de fièvre qui m'empêchaient à peine de continuer mon travail : dans nos états, quand on est né avec une bonne constitution, et qu'on a toujours vécu avec sagesse et sobriété, les maladies sont bien rares ; on ne meurt même, pour ainsi dire pas, on s'éteint, comme vous voyez qu'il m'arrive en ce moment.

Suite et fin au prochain numéro.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à St. ATHANASE, une EGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur ; les MURS devront être de 30 pieds de haut, hors de terre, et la SACRISTIE de 34 pieds de long, sur 36 de large, aussi à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le 15 MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plan, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu. St. Athanase 15 avril 1845.

NOYÉ.

NOYÉ, le 11 MARS dernier, près de l'Isle St. Paul, JOSEPH ENO, de la paroisse de Montréal. Signalement : homme de cinq pieds et demi, teint brun, cheveux noirs, surtout de drap, couleur de tabac, veste carottée noire et verte, culotte grise d'étoffe américaine, chemise de diaume rayé, casque de loutre, une montre d'argent à patentes, marquée " Joseph Eno."

Son cheval et sa voiture sont décrits comme suit : Sleigh peint en vert, à double siège, cheval sous poil noir avec harnais complet à bossettes blanches. Les messieurs du clergé ou autres personnes sont priés d'en donner avis au Supérieur du séminaire de Montréal, Messire Quiblier, aussitôt qu'il viendra à leur connaissance qu'il a été retrouvé, sans le faire inhumer, attendu que les parens du défunt désirent qu'il soit inhumé à St. Michel de Lachine, 8 avril.

ON demande un MAITRE D'ECOLE à l'INDUSTRIE. Celui qui saurait le français et l'anglais serait préféré à celui qui ne parlerait que la première langue. Pour les conditions, on pourra s'adresser au village de l'Industrie, à M. MANSEAU, V. G. curé, ou aux SYNDICS du même lieu.

ADVERTISEMENT.

A person name WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a Writing authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missiskouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that affect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders. J.-B. A. BROUILLET, Priest.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELÉAU & LAMOTHE,
Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et de
CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, } PROPRIÉTAIRES.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.